

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1937-1938)
Heft: 3

Artikel: Caisse de secours pour artistes suisses
Autor: Schwarz, G.E. / Martin-Couvet, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623387>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quant aux concours, nous tenons à déclarer que nous nous en tiendrons à nos « normes » ; nous exigerons que le jugement des travaux de concours soit rendu par un jury composé en majorité d'hommes du métier. C'est du reste déjà le cas pour le concours ouvert pour les deux affiches, quoique la composition du jury, dans son ensemble, ait pu donner à réfléchir.¹ Espérons que les résultats dépasseront toute attente.

Nous voudrions rendre encore nos collègues attentifs à un autre projet, étudié actuellement par les architectes. Il s'agirait de la création d'ateliers d'artistes (village d'artistes), sortes d'ateliers-modèles de peintres et de sculpteurs, ainsi que de locaux dans lesquels travailleraient des graveurs, des peintres-verriers et des mosaïstes. Un restaurant d'artistes y serait adjoint. Il est prévu de faire voir au public comment on taille une statue dans la pierre, comment on fait une fresque, etc. Il est possible que ce projet fasse hocher la tête à certains collègues qui y verront une manière d'exhibition ; nous croyons cependant que ce mode de faire n'est pas incompatible avec la dignité de l'art et des artistes.

En conclusion, nous voulons espérer que les beaux-arts seront représentés à l'Exposition nationale de 1939 d'une manière qui soit en rapport avec leur importance et leur valeur. Cela pour le profit et la gloire non seulement des artistes, mais aussi de notre pays. Il est en effet plus que probable que les œuvres d'art créées pour cette exposition seront pour les générations futures les seuls témoignages de cette manifestation si importante des temps actuels.

(Trad. A. D.)

K. H.

Caisse de secours pour Artistes suisses.

Du 23^e rapport de gestion pour l'exercice de 1936, nous extrayons les passages suivants :

La situation précaire des artistes s'est encore accentuée pendant l'exercice écoulé, circonstance qui s'est traduite par une mise à contribution de plus en plus forte de la Caisse de secours. Même les artistes les mieux qualifiés sont réduits à la misère, s'ils ne disposent pour vivre que du produit des commandes et de la vente de leurs œuvres. La discréption nous empêche d'entrer dans les détails, sinon nous pourrions citer des exemples affligeants. Il a bien été tenté d'organiser certaines actions d'entr'aide au moyen d'opérations extraordinaires, mais les résultats obtenus ont été médiocres. En cas d'échec, ces essais portent préjudice à ceux que l'on voulait secourir et les découragent. Quelques corporations publiques ont bien tenté de soulager la plus grande misère en commandant et en achetant des œuvres d'art. Mais ces efforts, tout louables qu'ils soient, ne dépassent toutefois pas un rayon local restreint et ne modifient en rien la situation générale. Le fait que les artistes libres n'ont pas droit aux prestations des caisses de chômage subsiste. Seules, des mesures d'une plus grande portée pourraient apporter une aide efficace et durable. Il s'agit d'intervenir avant que le dénuement complet n'accable individuellement l'artiste. C'est dans ce cas extrême que notre Caisse s'interpose. Ce qui nous fait défaut, ce sont des mesures permettant aux artistes qualifiés de se créer, en exerçant leur art, des revenus suffisants pour une existence modeste.

¹ Nous avons signalé ce concours à nos membres par notre circulaire du 2 septembre.

Pendant l'exercice, la Caisse a accordé des secours et des indemnités pour journées de maladie pour un total de Fr. 23,330.—, somme plus forte que pendant toutes les années précédentes. Les secours, s'élevant à Fr. 19,570.—, se répartissent entre 50 demandes provenant des cantons de Bâle, Berne, Genève, Tessin, Vaud, et cinq émanant d'artistes vivant à l'étranger ; onze artistes des cantons de Bâle, Berne, Genève, Soleure, Tessin, Zurich et un artiste habitant l'étranger ont fait valoir leurs droits aux indemnités pour journées de maladie, pour une somme totale de Fr. 3760.—.

Les dons suivants ont été offerts à la Caisse par	
l'Administration des biens de la paroisse de Unterstrass-Zurich...	Fr. 300.—
l'Association des artistes libres, Zurich	» 200.—
M. Iwan Bally, Schönenwerd	» 100.—
M. le Dr H. Escher, Zurich	» 30.—
M. Hermann Goessler, Kilchberg	» 40.—
le Congrès international de l'histoire de l'art	» 323.75
la S. A. pour la construction de logements pour ouvriers, Zurich...	» 300.—
la Société Polygraphique, Berne	» 2498.60
M ^{lle} L.-M. Fessler, Zurich	» 50.—
3 dons	» 52.—
	Fr. 3894.35

Nous remercions chaleureusement tous ces généreux donateurs et leur recommandons, ainsi qu'aux amis des arts, instamment notre institution. Ils peuvent être assurés que leurs offrandes sont judicieusement administrées et utilisées. C'est grâce à leur libéralité que les comptes de la Caisse n'accusent pas un déficit. Depuis que la Caisse fonctionne, elle a reçu à titre de dons la somme de Fr. 177,378.61. Ce que cela signifie pour son économie ressort de la constatation que, pendant la même période, les dépenses pour secours et journées de maladie se montent à Fr. 263,883.90, dont les deux tiers ont pu être couverts par les dons recueillis.

L'excédent des recettes sur les dépenses pendant l'exercice s'élève à Fr. 1767.75, montant le plus faible réalisé pendant les vingt-deux années précédentes. Sans une plus-value fortuite à l'occasion de la vente d'obligations, s'élevant à Fr. 2794.30, les comptes auraient bouclé par un déficit, malgré l'importance des dons reçus.

Les frais d'administration s'élèvent à Fr. 779.87, dont Fr. 336.20 pour impression du rapport annuel ; Fr. 139.50 représentent les frais de dépôt. Le solde de Fr. 304.17 équivaut à 1,2 % des recettes annuelles totales. En conséquence, et aussi par suite de la mise à contribution croissante de la Caisse de secours, nous sommes, plus que jamais, forcés à faire appel à la générosité et à la bienveillance des amis des artistes et des beaux-arts.

Zurich, le 20 avril 1937.

Au nom du Comité de la Caisse de secours pour Artistes suisses :
Le Président, G. SCHÄERTLIN. Le Secrétaire, E. LÜTHY.

Les vérificateurs des comptes terminent leur rapport en disant :

« Depuis la fondation de notre Caisse, jamais elle n'a payé des subventions aussi élevées que cette dernière année. C'est pourquoi nous nous adressons de nouveau à tous ceux qui s'intéressent à la Caisse de secours et qui reconnaissent l'utilité, voire la nécessité des secours que notre Caisse apporte aux artistes suisses de mérite.

Puissent les généreux donateurs lui conserver leur aide précieuse et en inciter d'autres à suivre leur exemple. Ils peuvent être persuadés que le Comité offre toute garantie pour l'emploi judicieux des fonds qu'il gère. La Caisse est reconnaissante du don même le plus modeste. »

Zurich | le 31 mars 1937.
Erlenbach

G.-E. SCHWARZ.
W. MARTIN-COUVET.

Mitteilungen des Zentralvorstandes. Communications du Comité central.

Reproduktionsrecht. — Das Abkommen mit der Verlagsanstalt Ringier & Co. A. G. in Zofingen (siehe *Schweizer Kunst*, Nr. 3. Oktober 1935 u. 1936) ist für ein weiteres Jahr, bis zum 1. September 1938 verlängert worden. Genannte Firma hat an die Unterstützungskasse für schweiz. bildende Künstler den Betrag von Fr. 300.— überwiesen, und bleibt somit von der Entrichtung der Vergütung an unsere Mitglieder für Reproduktionsrecht entbunden, sofern es sich um Reproduktionen von Werken handelt, die in öffentlichen Ausstellungen gezeigt werden, und in der Veröffentlichung auf die betreffende Veranstaltung hingewiesen wird. Ausgenommen davon sind einzig Porträts die sich in Privatbesitz befinden, und zu deren Publikation vom Verlag oder vom Künstler die Erlaubnis nachgesucht werden muss. Diese Einschränkung bezieht sich zwar nicht auf andere Werke in Privatbesitz.

Die Vereinbarung tangiert in keiner Weise die Veröffentlichung von Kunstwerken, die ohne Verbindung mit Ausstellungen geschieht. Hiefür ist nach wie vor die direkte Verhandlung mit dem Künstler massgebend.

Die als Aussteller in Frage kommenden Institutionen machen wir auf diese Vereinbarung aufmerksam.

Jubilare. — Im Laufe der letzten Wochen hatte der Z. V. das Vergnügen, den Herren Traugott Senn, Maler in Ins, U. W. Züricher, Maler in Sigriswil, Augusto Giacometti, Maler in Zürich und E. Henziross, Maler in Bern die besten Wünsche zu ihrem 60. Geburtstag darzubringen. Desgleichen an die Herren Louis Dischler, Maler in Basel zum 70. und Carl Steiger, Maler in Bendlikon-Zürich zum 80. Geburtstag.

Unser verehrter ehemaliger Zentralpräsident Herr William Röthlisberger ist am 6. Oktober 75jährig geworden. Zu diesem Anlass hat ihm *l'Illustré* (Nr. 40 vom 30. September) einen schönen Artikel aus der Feder von Frl. C. Ganeval (Lausanne), mit mehreren Reproduktionen von Werken, gewidmet.

Herr Paul Bouvier, Maler in Neuchâtel, dessen 80. Geburtstag in unserem diesjährigen Jahresbericht erwähnt wurde, ist Ritter der Ehrenlegion geworden. Wir gratulieren.

Auch dem verehrten und verdienten Präsidenten der Unterstützungskasse für schweiz. bildende Künstler, Herrn Dr. G. Schaertlin in Zürich, haben wir anlässlich seines kürzlich begangenen 80. Geburtstages die besten Wünsche und die tiefe Dankbarkeit unserer Gesellschaft ausgesprochen.